



SUMMARY OF KEY ISSUES FROM PREVIOUS UPR CYCLES

During the last UPR, the Belgian State received various recommendations regarding poverty, which are:

- Persevere in the fight against child poverty and render it a national priority (Costa Rica);
- Develop a national data collection system in the area of the fight against child poverty (Canada);
- Review the legislation and adopt measures to ensure equal access to education for disabled children, children with special education needs, children of foreigners or from poor families and/or minorities (Mexico);
- Right to education and adequate housing and food with a view to developing more effective measures to drop poverty (Belarus).

NATIONAL FRAMEWORK

One child in five lives below the poverty line. Children affected by poverty often remain discriminated against and stigmatized. Child poverty entails a very high risk for homelessness and poverty at a later age. The difficulties they encounter are of various kinds: increased risk of being placed or locked up and deprived of their family of origin, poorer health and less access to health care and services, difficulty in accessing education but especially leisure and cultural activities, more likely to be victims of institutional violence and no real right to participation.

Two areas are particularly worrying. First, the placement of children and the separation of children from their parents are often linked to the poverty of families, and respect for the right to family relations is not respected. Secondly, schools remain very unequal and do not play their role of social elevator; free education is still not applicable (entree fees or material and food costs). Children in poverty do not exercise that much and participate less in activities in their spare time. They often fall behind in school and drop more out of school. They face more health issues and feel more lonely, anxious and have more stress.

CHALLENGES AND IMPACT

Besides, the pandemic has had a particularly heavy negative impact in that it has aggravated pre-existing poverty situations and child homelessness and made access to support services more complex. Anxiety, illness, lack of support, the isolation created by the health crisis, even the rupture with solidarity and relational networks are all elements that were added during the health crisis to the pre-existing social crisis, further aggravating the poverty of families and children.

The pandemic has also had many consequences for the deterioration of children's mental and physical health and their development.



RECOMMENDATIONS

- The fight against child and family poverty and child homelessness must be a national priority, also in the responses to the covid 19 pandemic.
- The fight against poverty is urgent and requires structural, sustainable and multifactorial responses (housing, health, individualization of rights, education, social protection, etc.) in addition to increasing income, with reference to the Guiding Principles on extreme poverty and United Nations human rights.
- The social benefits and lowest incomes must be raised above the national poverty line, which must be reviewed in the light of reality (taking into account all household costs: energy, school, health).
- Tax financial and other assistance measures, as well as post-Covid measures must be defined and evaluated with and for populations living in poverty (participatory dynamic).
- The right to affordable, sustainable and quality housing for all as well as effective and automatic access to this right (continuation of the fight against non-use) must remain priorities. Eliminate waiting lists in social housing. Take the child's interest and the urgent need for a house as the most important criterium in assigning a house.
- Regarding the prevention of children ending up in the street the prohibition of home evictions in which children are involved without warranties for counseling and providing a solution for their housing situation is a priority.
- The provision of sufficient, adjusted shelters for homeless (families with) children is necessary.
- For homeless children, there is a need for safe havens where they can connect with caregivers and peers to have access to broader aid programs.
- Compulsory education must become free. School practices and relationships must evolve towards more equity, valuing the child and his family, collaboration and the chosen orientation.
- The right to maintain links between the child and his/her family, when the child is separated from his/her parents for reasons related to the socio-economic situation of the family, must be respected. The preservation of the bond must be done in good conditions, by taking more account of the aspirations and projects of children and families.



Contact : Fanny Heinrich
info@lancode.be



Contact : Eva Gangneux
eva.gangneux@defensesdesenfants.be



Contact : Maud Dominicy
mdominicy@unicef.be



This information sheet has been coordinated by child rights partners including La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Defence for Children International Belgium, Délégué général aux droits de l'enfant, Kinderrechtencoalitie, UNICEF Belgium, those partners regrouping 44 members in total.



RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS CLÉS DES PRÉCÉDENTS CYCLES DE L'EPU

Lors du dernier EPU, l'État belge a reçu diverses recommandations concernant la pauvreté, à savoir:

- Persévérer dans la lutte contre la pauvreté des enfants et en faire une priorité nationale;
- Développer un système national de collecte de données dans le domaine de la lutte contre la pauvreté des enfants;
- Réviser la législation et adopter des mesures pour garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour les enfants porteurs de handicap, les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, les enfants d'étrangers ou issus de familles pauvres et/ou de minorités;
- Droit à l'éducation, à un logement et à une alimentation adéquats en vue de mettre au point des mesures plus efficaces pour réduire la pauvreté.

CADRE NATIONAL

Un enfant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Les enfants touchés par la pauvreté restent souvent discriminés et stigmatisés. Les difficultés qu'ils rencontrent sont de diverses natures: risque accru d'être placé ou enfermé et privé de sa famille d'origine, moins bonne santé et moins d'accès aux soins et services de santé, difficulté d'accès à l'éducation mais surtout aux activités de loisirs et culturelles, plus susceptibles d'être victimes de violence institutionnelle et pas de droit réel à la participation.

Deux domaines sont particulièrement préoccupants. Premièrement, le placement des enfants et la séparation des enfants de leurs parents sont souvent liés à la pauvreté des familles et le respect du droit aux relations familiales n'est pas respecté. Deuxièmement, les écoles restent très inégales et ne jouent pas leur rôle d'ascenseur social; l'enseignement gratuit n'est toujours pas d'application (frais d'entrée ou frais de matériel et de nourriture).

DÉFIS ET IMPACT

En outre, la pandémie a eu un impact négatif particulièrement lourd en ce qu'elle a aggravé les situations de pauvreté préexistantes et rendu l'accès aux services d'appui plus complexe. L'anxiété, la maladie, le manque de soutien, l'isolement créés par la crise sanitaire, voire la rupture avec la solidarité et les réseaux relationnels sont autant d'éléments qui se sont ajoutés pendant la crise sanitaire à la crise sociale préexistante, aggravant encore la pauvreté des familles et des enfants.

La pandémie a également eu de nombreuses conséquences sur la détérioration de la santé mentale et physique des enfants et sur leur développement.



RECOMMANDATIONS

- La lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et le sans-abrisme des enfants doit être une priorité nationale, également dans les réponses à la pandémie de Covid 19.
- La lutte contre la pauvreté est urgente et nécessite des réponses structurelles, durables et multifactorielles (logement, santé, individualisation des droits, éducation, protection sociale, etc.) en plus de l'augmentation des revenus, en référence aux Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains des Nations Unies.
- Les prestations sociales et les revenus les plus bas doivent être relevés au-dessus du seuil de pauvreté national, qui doit être revu à la lumière de la réalité (en tenant compte de tous les coûts des ménages: énergie, école, santé).
- Les mesures d'aide fiscale et autres, ainsi que les mesures post-Covid doivent être définies et évaluées avec et pour les populations vivant dans la pauvreté (dynamique participative).
- Le droit à un logement abordable, durable et de qualité pour tous ainsi que l'accès effectif et automatique à ce droit (poursuite de la lutte contre le non-usage) doivent rester des priorités. Éliminer les listes d'attente dans les logements sociaux. Prendre l'intérêt de l'enfant et le besoin urgent d'une maison comme le critère le plus important dans l'attribution d'une maison.
- En ce qui concerne la prévention pour les enfants qui se retrouvent dans la rue, l'interdiction des expulsions de domicile dans lesquelles des enfants sont impliqués sans garantie de conseil et de solution à leur situation de logement est une priorité.
- La mise à disposition de foyers adaptés et suffisants pour les (familles avec) enfants sans-abri est nécessaire.
- Pour les enfants sans-abri, il y a un besoin de refuges sûrs où ils peuvent entrer en contact avec les soignants et leurs pairs pour avoir accès à des programmes d'aide plus larges.
- L'enseignement obligatoire doit devenir gratuit. Les pratiques et relations scolaires doivent évoluer vers plus d'équité, valorisant l'enfant et sa famille, la collaboration et l'orientation choisie.
- Le droit de maintenir des liens entre l'enfant et sa famille, lorsque l'enfant est séparé de ses parents pour des raisons liées à la situation socio-économique de la famille, doit être respecté. La préservation du lien doit se faire dans de bonnes conditions, en tenant davantage compte des aspirations et des projets des enfants et des familles.



Contact : Fanny Heinrich
info@lancode.be



Contact : Eva Gangneux
eva.gangneux@defensesdesenfants.be



Contact : Maud Dominicy
mdominicy@unicef.be